

vallées de la Plaine et de la Sciotte, et tout le terrain en pente est cultivé jusqu'au périmètre de la forêt.

En 1793 les forêts qui appartenaient aux Abbayes ou aux Seigneurs sont attribuées aux communes ou au Domaine. Le Moulin du Prince de Salm et les prés St Léonard, qui appartenaient à la paroisse, sont vendus comme Biens Nationaux. Les terres cultivées et les prairies qui sont très morcelées, reviennent aux habitants. A l'exception de quelques négociants, il ne peut y avoir à Allarmont de propriétaires importants. Quelques habitants seulement sont qualifiés dans les actes, de cultivateurs, et la moitié des chefs de famille sont dits : « manouvriers », et devaient travailler au service des autres. Il est donc permis de supposer que le nombre des citoyens actifs devait être assez faible.

En 1807 seul Dominique Marlier est inscrit sur la liste des citoyens recensés pour l'établissement des listes électorales (il paie 180,09 F de contribution annuelle).

— II —

Une Paroisse de l'Eglise Constitutionnelle dans le Diocèse des Vosges

La République française avait adopté en 1790 la Constitution civile du Clergé et remanié les diocèses pour les faire coïncider avec les départements. Allarmont devient donc paroisse du diocèse des Vosges dont l'évêque était le citoyen Maudru. Jean Nicolas Demangeon, bénédictin de Senones, vicaire en chef à Allarmont, c'est-à-dire vicaire de la cure de Luvigny en résidence à Allarmont (situation différente de celle du vicaire commensal), refuse le nouveau régime et quitte la cure après le 30 mars 1793.

En avril, un seul acte religieux : c'est un enterrement assuré par Saucerotte, administrateur de Schirmeck. En mai, les actes sont signés par François Poirson, administrateur de Celles et Allarmont. Ensuite et jusqu'en novembre les actes sont signés par un abbé Tabourin, ancien curé de Clémentaine, administrateur de Luvigny et Allarmont.

En juin, Rémy Marchal, originaire de Celles, ci-devant bénédictin, refuse le vicariat d'Allarmont, et sera nommé vicaire à Senones en août.

En septembre, la Municipalité d'Allarmont avait demandé au citoyen Evêque un prêtre pour la desserte d'Allarmont. L'évêque Maudru déclare ne pas pouvoir accéder à